



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

A la suite d'une convocation du 07 mars 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 mars 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 27**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Freddy LITTY, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL.
- ✓ **Représentés : 2**
Madame, Monsieur, Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA, Durkut CAN représenté par Michel ROUCHON.
- ✓ **Excusés : 10**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Hubert BOURING, Jean-Luc LUTZ, Antoine FRANKE, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Bernard PETRY, Bernard COLBUS.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 12**
Mesdames, Messieurs Cyrille FETIQUE a donné procuration à Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH a donné procuration à Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Roland ROTH, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Luc BALLASSE a donné procuration à Gérard THIEL, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Roselyne DA SOLLER a donné procuration à Philippe SCHUTZ, Ginette MAGRAS a donné procuration à Mireille CINQUALBRE, Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.
- ✓ **Absents : 4**
Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER.

05. FINANCES

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République », dite loi ATR, du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », renforce la transparence des collectivités locales.

Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- d'en apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il s'appuie sur un rapport de l'exécutif qui définit notamment :

- les orientations budgétaires envisagées par la collectivité (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en exploitation comme en investissement) ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Le Comité Syndical prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire du Sydeme pour l'année 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

Fait à MORSBACH, le 13 mars 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 27 MARS 2023
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 27 MARS 2023.

